

## **1.1.b.ii. PREUVES DE RESIDENCE**

**Doit contenir le nom et l'adresse**

### **Preuves de résidence acceptées**

- Permis de conduire
- Document officiel provenant du gouvernement fédéral, dont :
  - avis de cotisation pour l'impôt sur le revenu
  - chèque d'allocation familiale
  - chèque d'assurance-emploi
  - pension de sécurité de la vieillesse
- Document officiel provenant du gouvernement provincial, dont :
  - certificat d'assurance automobile
  - chèque d'aide sociale
  - chèque de solidarité sociale
  - avis de cotisation pour l'impôt sur le revenu
  - jugement de tutelle ou de curatelle émis par la Cour Supérieure du Québec
- Document officiel provenant de la municipalité, dont :
  - compte de taxes scolaires ou municipales
  - avis d'évaluation foncière
- Document officiel portant adresse émis par un établissement d'enseignement reconnu (école secondaire, cégep, université)
  - relevé de notes - bulletin scolaire
  - carte d'étudiant ou de personnel enseignant
  - [Preuve de fréquentation scolaire](#)
- Compte de service public (datant de 6 mois ou moins) :
  - électricité
  - gaz
  - téléphone ou télédistribution
- Document officiel d'une institution bancaire ou de crédit (datant de 6 mois ou moins) :
  - relevé de compte
  - relevé de carte de crédit

Bail (Valide comme preuve, 1 an après la signature)

### **Preuves refusées**

- Carte d'hôpital
- Carte de l'âge d'or
- Carte professionnelle (d'affaires)
- Collant personnalisé pour enveloppe
- Chèque personnalisé
- Carte de club (Type Costco)